



Compte rendu Conseil Municipal en date du 13 Octobre 2021

L'an **Deux Mil Vingt-et-un**, le **Treize octobre**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 5 Octobre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Jérôme FOROT, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Marie-Noëlle LEGARCON, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Kevin BLACHON.

Nombre de conseillers représentés : 2

Ernest ORTIZ (Pouvoir à Daniel SEYVE), Lionel SEIGLE-VATTE (Pouvoir à Jérôme FOROT).

Nombre de conseillers absents : 3

Janine GARIN, Françoise FERNANDEZ, Alexandre MEUNIER-BEILLARD

Secrétaire de séance : Laurence CHANEL.

1. **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021** : Commune – budget annexe – CCAS.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire des trois budgets communaux :

- CCAS : équilibre à 9 792.50 € en fonctionnement.
- Budget annexe : équilibre à 19 963.42 € en fonctionnement, et à 162 681.88 € en investissement.
- Budget commune : équilibre à 840 138.49 € en fonctionnement, et à 2 131 927.25 € en investissement.

Adopté à l'unanimité.

2. **MODIFICATION PLU PALADRU** : Mise à disposition du public du 27 Octobre au 30 Novembre 2021 dans les deux mairies, puis synthèse et validation du projet en Janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

3. **VOIRIE** : Travaux pour sécurisation RD 17 au Pin.

Trois devis ont été établis pour l'établissement d'un plan topo de la Mairie jusqu'au cimetière pour les montants suivants : Sintegra : 1780.00 € HT – Isageo : 1 800.00 € HT – Geo Consult : 2 060.00 € HT.

Vote à l'unanimité pour retenir SINTEGRA pour un montant de 1780 € HT, soit 2 136.00 € TTC.

4. **PROJET EPICERIE PALADRU** : Sous la bibliothèque.

Dépôt de demandes de subvention pour l'aménagement des locaux au rez-de-chaussée. Les devis pour la demande de subvention sont (montants TTC):

- BREDA Platerie isolation : 23 394 € - Electricité : 21 360 € - Plomberie : 12 168 € - Porte automatique + rideau : 18 216 € - MERMET Maçonnerie : 79 884 €.

Il reste à obtenir les devis pour le chauffage du este de la maison Clavel, suite à la suppression de la chaudière

Vote à l'unanimité pour approuver les demandes de subvention.

5. CANTINE LE PIN : Travaux enduits extérieurs.

Le lot n° 2 : enduits extérieurs, est confié à l'entreprise GUTTIN VESIN pour un montant de 2898.90 € HT

Vote à l'unanimité.

6. ACHAT DE MOBILIER ET ELECTROMENAGER : Pour la cantine du Pin.

Suite à l'agrandissement de la cantine du Pin qui augmente la capacité de 45 à 80 places, achat de mobilier (tables et chaises) et matériels (four armoire et deux frigos). Pour cela, des devis ont été réalisés et comparés.

Sont retenus :

- Achat mobilier : devis Manutan – 5588.81 € (14 tables et chaises)
- Achat électroménager : devis Elec-froid – 6 276.00 € (four armoire et 2 frigos)

Vote adopté à l'unanimité.

7. VALIDATION POLITIQUE PETITE ENFANCE du tour du Lac de Paladru.

Le Contrat Enfance Jeunesse prend fin au 31.12.2021. Un nouveau contrat devra être mis en place avec la CAF. Ce contrat sera centralisé par le Pays Voironnais et mis en place au 1° Janvier 2022. A cette fin, les élus du tour du Lac se sont réunis à plusieurs reprises pour définir une politique petite enfance du tour du Lac de Paladru. Cette politique est approuvée à l'unanimité.

8. SITE DE COMPOSTAGE ECOLE.

Mise en place d'un mini-site de compostage afin de réduire les déchets cuits des deux cantines sous forme de carrés potagers. Pour chaque école, un site de compostage avec 3 bacs permettra la valorisation des déchets et sera une démarche pédagogique intéressante pour les enfants. Validé par l'Ecole du Pin et en attente de réponse pour Paladru. Le coût du projet est pris en charge par le Pays Voironnais.

Vote adopté à l'unanimité.

9. UTILISATION DU DOJO COMMUNAL PAR L'ECOLE DU PIN.

Les parents d'élèves réclament l'autorisation d'utiliser le dojo pour leurs enfants à l'école chaque lundi et vendredi matin. Le Maire propose qu'une convention soit signée avec l'Ecole du Pin. Les communes prendront en charge le remplacement des tatamis pour 6 500 € TTC, déduction faite des subventions obtenues par les clubs. 1 h30 à 2 h de ménage hebdomadaire supplémentaire sera pris en charge par la Commune.

Vote adopté à par 15 voix pour et une abstention.

10. CONVENTION REGULARISATION PARTICIPATION CRECHE.

M. le Maire informe que la commune de Montferrat accepte la régularisation pour les participations 2019 et 2020 – montant : 3211.83 €, et donne lecture de la convention à signer.

Vote adopté à l'unanimité.

11. PAYS VOIRONNAIS : C.L.E.C.T.

M. Denis CARRON, maire, est désigné comme représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Vote adopté à l'unanimité.

12. Comptes rendus commissions communales et/ou intercommunales.

Conseil Municipal junior (CMJ) : Présentation dans les CM des deux écoles le 19 Novembre. Elections prévues les 11 et 13 Janvier 2022 de 16 conseillers juniors dans les classes de CM1 et CM2 (mandat de 2 ans).

Fête de la science : Journée appréciée. Regret que l'affluence n'ait pas été plus importante. (49 personnes)

Rencontres partage : Elles ont lieu en Mairie du Pin un mardi tous les 15 jours – Les adeptes se rencontrent les autres mardis au Bistrot du Pin pour une activité CAFE TRICOT.

Bulletin municipal : C. De Nardi Cantèle invite les élus à remettre leurs articles pour le 25 Octobre.

Accueil de loisirs : C. De Nardi Cantèle rend compte de l'avancement du projet. Suite aux rumeurs, elle précise que Locoactive n'est pas remis en question. Deux accueils sont prévus :

- 3-14 ans : accueil de loisirs sous une forme à définir, peut-être en partenariat avec l'AEJ.
- 14-18 ans : projet adolescent avec Locoactive, sous une forme à redéfinir.

Panneaux photovoltaïques : L'installation est terminée. Le raccordement complet devrait intervenir en décembre.

VOIRIE : Des travaux de canalisation ont été réalisés route des Allès au Pin.

Un rendez-vous est prochainement organisé avec un géomètre à Champ Mallet pour définir l'emprise précise du chemin.

RD50 : Les travaux continuent. L'extinction nocturne de l'éclairage sera supprimée durant les travaux.

Installation de quais-bus de chaque côté aux environs du Stade de Paladru.

Extinction nocturne : J. Forot rappelle que l'extinction se fera à partir du 16 Octobre, et rappelle les animations des 15 octobre (conférence) et 16 octobre (spectacle à la Grange Dimière).

CCAS : C. Collomb indique que le CCAS s'est réuni pour préparer le repas des anciens programmé à la salle Pallas à Paladru le vendredi 19 Novembre.

13. D.I.A. et SAFER.

Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

MAISON – 140 impasse des Jonquilles – BUCH – 178 500 €

MAISON – 24 impasse Pontetière – LARENJEIRA – 249 000 €

MAISON – 2045 route de St Pierre – BRUSA – 200 000 €

MAISON – route des Allès – BERCHOUX – 339 000 €

MAISON – Le Chassigneux – MONNET – 130 000 €

MAISON – Le Buisson – SOCIE – 310 000 €

TERRAIN 5620 M² – Combe Chatte – GUILLAUD MAGNIN – 22 480 €

TERRAIN 14490 M² – Bois Poulet – CHEVALLET – 2 800 €

14. QUESTIONS DIVERSES.

Elections : M. le Maire rappelle que les élections 2022 sont fixées comme suit :

- Présidentielles : 10 avril et 24 avril 2022.
- Législatives : 12 juin et 19 juin 2022.

et précise que chacun doit être disponible ces jours-là pour la tenue des bureaux de vote.

Nouvelles : M. Prieto donne des nouvelles de Janine GARIN, absente depuis quelques mois. Il informe qu'elle est rentrée chez elle et qu'on peut aller la voir.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H45.